



BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT BEAC-166

AVIS PUBLIC est donné que le règlement suivant :

BEAC-166 Règlement autorisant un emprunt de 844 270 \$ pour les travaux de réfection de la passerelle piétonne au-dessus de l'autoroute 20

a été approuvé :

- par le Conseil à la séance ordinaire du 24 mars 2025;
- par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 avril 2025.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau ou sur demande par courriel au greffe-registry@beaconsfield.ca. Vous pouvez consulter la version (projet) adoptée sur la page [des règlements à l'étude](#).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Beaconsfield, le 9 avril 2025.

M^e Dominique Quirk
Greffière adjointe
Assistant City Clerk

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE

BY-LAW BEAC-166

PUBLIC NOTICE is given that the following by-law:

BEAC-166 By-law authorizing a loan of \$844,270 for the rehabilitation work of the pedestrian bridge above Autoroute 20

was approved:

- by Council at the regular meeting held on March 24, 2025;
- by the "Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation" on April 3, 2025.

This by-law is now deposited at the City Clerk's office and is available for consultation by any interested party during regular office hours or upon request by email at greffe-registry@beaconsfield.ca. You can consult the adopted (draft) version on the [by-laws under consideration](#) page.

The by-law shall enter into force upon publication.

Given at Beaconsfield, on April 9, 2025.